Association (dénomination sociale) : Bayeux tennis de table

Adresse (siège social) : 39 Rue Louvière, 14400 Bayeux

****

****

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Le 26/06/2025, les membres de l’association Bayeux tennis de table se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d’émargement, annexée au procès-verbal, et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée générale est présidée par Serge GUILLOTIN, en qualité de président de l’association et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'Association.

Il est assisté par un secrétaire de séance, Daniel LEBARBIER en tant que secrétaire de l’association.

**Membres présents**

Sont présents ou représentés 12 membres de l'Association, qui déclarent avoir signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

Présence de Mr Arnaud TANQUEREL Maire Adjoint chargé de la jeunesse et des sports de Bayeux

Le président met à la disposition des membres les éléments suivants :

* La copie de la convocation adressée à chaque membre ;
* La feuille de présence ;
* Un exemplaire des statuts ;
* Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

À l’issu du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l’ordre du jour :

### 

### **Ordre du jour**

* Présentation du rapport d'activité
* Approbation des comptes annuels
* Affectation des résultats
* Présentation des projets de l'Association
* Admission de nouveaux membres
* Démission de membres de l'Association
* Montant de la cotisation
* REMISE DE RECOMPENSES
* Questions diverses

# Présentation du rapport d'activité

Le Président décide de présenter le rapport des activités de l'Association qui ont eu lieu pendant l'exercice social clôturé. Les points marquants sont les suivants :

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT  
  
  
 Chers licenciés,  
  
La saison 2024/2025 a été jugée par le Président comme une saison exceptionnelle pour le Bayeux tennis de table, remarquée pour divers aspects. En effet, stimulés par la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ainsi que par les performances notables de nos équipes nationales lors des compétitions internationales, des retombées favorables ont été enregistrées pour le club. Une politique sportive plus ambitieuse a été établie par le comité directeur dans le but d'élever le niveau d'ensemble des équipes et des pratiquants.  
  
De manière générale, en ce qui concerne les effectifs, le record du nombre de licenciés a été dépassé avec un total de 182 adhérents, représentant une augmentation de 35 % avec 48 adhérents supplémentaires par rapport à la saison précédente. Cela place le club en deuxième position au sein du département du Calvados, derrière Caen TTC et devant Cormelles le Royal. Le club comptait 13 féminines, chiffre en légère progression, et 169 masculins répartis en 73 compétiteurs (dont 42 de moins de 18 ans) et 109 loisirs (dont 68 de moins de 18 ans), ce qui totalise 110 jeunes nécessitant un encadrement adéquat. Les éducateurs Alain, Erwan, Olivier et Elwynn, assistés ponctuellement par Noah et Eloi, ont été remerciés pour leur travail tout au long de l'année. Par ailleurs, la Mairie de Bayeux a été remerciée pour les créneaux qui ont été mis à disposition, ce qui a permis de répondre aux besoins de tous.  
  
L’arrivée de deux joueurs numérotés ainsi que plusieurs autres joueurs a permis d’engager une nouvelle dynamique, visant à élever les équipes de Bayeux à un niveau supérieur, adéquat pour une ville telle que Bayeux. L’objectif principal à moyen terme consiste à amener l’équipe 1 au niveau de la Pré Nationale et de favoriser une montée en niveau pour les autres équipes. Ces ambitions ont commencé à se confirmer dès cette saison, comme cela sera démontré ultérieurement par les résultats. Six équipes ont été engagées en championnat régional et départemental, et l’intégration de jeunes formés au club a permis d’assurer facilement les compositions d’équipes, à l’exception de la dernière journée de championnat. Si les effectifs le permettent, une équipe supplémentaire pourrait être engagée lors de la saison prochaine, sachant que l’équipe 2 a été promue en régionale et joue le samedi, ce qui offrirait ainsi la possibilité de faire jouer six équipes en départementale (trois à domicile et trois à l’extérieur le vendredi soir).  
  
La politique de formation mise en place a permis de motiver de nombreux jeunes assidus, dont la progression est régulièrement visible au cours de leurs participations aux différentes compétitions. Cela a également permis d'intégrer progressivement ces jeunes dans les équipes du championnat senior. Informations ont été partagées concernant la réforme du championnat jeunes par le comité départemental du Calvados, qui se déroulera désormais en deux groupes : 1 championnat benjamins/minimes, et 1 championnat cadets/juniors. Les équipes seront constituées de 3 joueurs ou joueuses, réparties en poules de 8 équipes, les rencontres étant fixées le samedi après-midi à 14 h 00, avec des dates différentes de celles du championnat régional. Une évaluation sera réalisée en début de saison afin de déterminer le nombre d'équipes à engager selon les effectifs disponibles.  
  
Pour compléter la section formation, un volontaire a été salué pour son engagement dans la formation de Juge Arbitre, à savoir Steven.  
  
Concernant les animations, le club a débuté la saison par sa participation au forum des associations au début de septembre, ce qui a contribué à une meilleure visibilité et à l'intégration de nouveaux adhérents. En octobre, la visite d'Esteban HERRAULT, médaillé de bronze paralympique, a permis des échanges et des photos avec les licenciés présents, qui ont apprécié sa gentillesse et sa disponibilité, ainsi que la possibilité de voir et toucher sa médaille olympique. Pour Noël, une tombola a été organisée afin de faire gagner des chocolats Jeff de Bruges, générant ainsi des revenus. Par ailleurs, comme chaque année durant les vacances scolaires, des stages de perfectionnement ont été mises en place, qui ont été très suivis et appréciés par les licenciés. Le créneau baby-ping a également été reconduit le samedi matin.  
  
La convention signée l’an passé avec PLANETH PATIENT, visant à permettre aux personnes atteintes de diverses pathologies de pratiquer une activité sportive, a été prolongée ; toutefois, aucune participation n'a été constatée durant cette année.  
  
En milieu de saison, à l’initiative de Manon et Olivier, volontaires en service civique, et en accord avec l’EPAHD Mathilde, un créneau a été alloué aux résidents volontaires de cet établissement pour pratiquer le tennis de table le vendredi après-midi dans une atmosphère décontractée, initiative qui a été fort appréciée aussi bien par les résidents que par les responsables de l’établissement. Un remerciement a été exprimé à Manon et Olivier pour leur initiative.  
  
Suite à la réforme instaurée par la Fédération Française de Tennis de Table concernant la labellisation des clubs, le BAYEUX TENNIS DE TABLE a obtenu en septembre le niveau 1 pour quatre labels FFTT : LABEL AVENIR, LABEL CITOYEN, LABEL PERFORMANCE et LABEL RESPONSABLE. De plus, le club détient le LABEL NORM HANDI, délivré par le CROS Normandie.  
  
En juin, l’action « sport et réemploi » instaurée par Bayeux Intercom, la ville de Bayeux, la BACER et le SEROC, a été mise en œuvre, permettant de favoriser la collecte, le réemploi et la redistribution d’équipements sportifs sur le territoire, avec l’installation d’un bac de collecte au complexe Eindhoven, notamment pour les raquettes de tennis de table non utilisées. Un rappel a été fait concernant la nécessité d’effectuer le tri sélectif, notamment dans les locaux du club (canettes, bouteilles, déchets…).  
  
Pour répondre aux ambitions du club, la nécessité de récupérer des fonds auprès de partenaires, sous forme de sponsoring ou de mécénat, a été soulignée. Ce point sera discuté en début de saison. Les remerciements ont été adressés aux partenaires qui soutiennent le club par le biais de panneaux publicitaires, ainsi qu’à la ville de Bayeux pour son écoute et ses efforts pour satisfaire les besoins, particulièrement concernant les améliorations apportées à la salle (peinture des murs, occultation des fenêtres) et la mise à disposition d’un équipement de qualité. Néanmoins, un point de préoccupation reste le stockage des tatamis dans le local intérieur de la salle, affectant l'agencement lors des journées de championnat, nécessitant de sortir les tables dans le couloir, du fait d'un manque d'espace.  
  
Des remerciements ont été également adressés au Conseil Départemental du Calvados pour son soutien à la politique sportive des jeunes, illustré par le versement d’une subvention.  
  
Des remerciements ont été formulés à tous les acteurs qui, par leur disponibilité et engagement, apportent leurs compétences, quelle qu’elles soient, pour la bonne marche du club :  
- Les juges arbitres qui accomplissent nos obligations d’arbitrage.  
- Les capitaines des équipes pour leur implication.  
- Les encadrants, les parents et accompagnateurs de nos jeunes lors des différentes compétitions.  
- Enfin, les membres du comité directeur qui accompagnent et soutiennent le Président dans la gestion et les décisions prises lors des différentes réunions de bureau.  
  
Avant de conclure ses propos, le Président a informé de l’évolution du règlement médical de la FFTT, qui a été entériné officiellement les 16 et 17 mai 2025 par le conseil fédéral et qui sera applicable à compter du 1er juillet 2025, à savoir :  
- Pour les vétérans : Le certificat médical sera désormais valable 5 ans, à condition que le licencié ne change pas de catégorie. Un nouveau certificat médical sera requis à chaque changement de catégorie et pour les licenciés de 90 ans et plus, un certificat médical sera exigé tous les 5 ans.  
- Pour les majeurs de moins de 40 ans : Aucun changement, une attestation du questionnaire de santé sera suffisante sauf en cas de réponse positive, où un certificat médical sera exigé, ainsi que pour les nouveaux adhérents.  
- Pour les mineurs : Aucun certificat médical ne sera requis, une attestation de santé sera suffisante sauf en cas de réponse positive où un certificat médical sera exigé.  
  
Les bulletins d’adhésion seront envoyés courant juillet et les dossiers complets devront être transmis lors de la reprise à partir de la mi-août afin de faire valider les licences. Les ATOUTS NORMANDIE ainsi que les PASS SPORT seront toujours acceptés.  
  
Le Président a remercié l’assemblée pour son attention et a souhaité à tous de bonnes vacances en attendant la reprise.  
  
Serge GUILLOTIN  
Président du BTT.

# Approbation des comptes annuels

Le Trésorier de l'Association présente aux membres effectifs les comptes annuels. Les points marquants sont les suivants :

COMPTE DE RESULTAT  
BAYEUX TENNIS DE TABLE du 01/06/2024 au 31/05/2025  
   
 Période en cours   
PRODUITS D'EXPLOITATION

702000 - Grilles 720.00

706001 – Stages 1 540.00

707001 - Matériels Joueurs 2 413,96   
708000 - Produits des activités annexes 354,18  
708001 - Rbst frais divers Compétitions individuelles 90,84

740100 - Aide Unique Apprenti 1 000,00

740300 - Subventions d'exploitation - Conseil Départemental 635,00

Ville de Bayeux 1700.00   
754000 - Dons et Collectes 1 300,00   
755000 - Critérium Fédéral 485,00   
755001 - Circuit des jeunes 130,00   
756000 - Adhésions 20 885,00   
**Total** **31 293,98**   
CHARGES D'EXPLOITATION   
601000 - Pot assemblée générale - -38,95   
601001 - Boissons, Alimentations -392,68   
606100 - EDF -1 359,13  
606101 - Bayeux Intercom assainissement -57,11   
606102 - Bayeux intercom Eau Potable -81,84   
606300 - Petit matériel (<600€) ou fournitures pour activités -3 762,94   
606400 - Cartouches d'encre -144,35  
606401 - Divers - -821,50   
606402 - Logiciel Gestion association -292,80   
610000 - AE14 -40,00   
616000 - Mutuelles de Poitiers -641,00   
620000 - Sport région (Site Internet) -129,00   
628000 - Formation entraineur -430,00   
628100 - Licences -5 766,00   
641100 - Salaires, appointements -987,72

641400 - Indemnités et avantages divers -11 970,58   
645100 - URSSAF Olivier Valentin -9,00   
650000 - Circuit jeunes -390,00   
650001 - Tournoi Vetéran -24,00   
658600 - Critérium Fédéral -423,00  
658601 - Réaffiliation Ligue et Comité -327,00   
**Total -28 088,60**   
RESULTAT D'EXPLOITATION 3 205,38   
   
PRODUITS FINANCIERS   
Total 0,00  
CHARGES FINANCIERES   
Total 0,00

RESULTAT FINANCIER 0,00  
   
PRODUITS EXCEPTIONNELS   
Total 0,00   
CHARGES EXCEPTIONNELLES   
670000 - Championnat par équipe -870,00  
671200 - Amendes Ligue -26,00   
678800 - Mutations -810,00   
Total -1 706,00   
RESULTAT EXCEPTIONNEL -1 706,00   
   
AUTRES PRODUITS   
Total 0,00  
AUTRES CHARGES   
Total 0,00   
RESULTAT AUTRES PRODUITS ET CHARGES 0,00   
   
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE   
Total 0,00   
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE   
Total 0,00  
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 0,00  
 ***Total 1 499,38***

À l'occasion des débats portant sur l'approbation des comptes, les questions ou réserves suivantes ont été émises par les membres de l'Association :

BILAN FINANCIER  
  
Actif

512001 -Banque, CRCAM Compte courant 18.424.40

**TOTAL ACTIF CIRCULANT :** **18 424.40**

Passif

Capitaux propres

110000 - Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur) 16 925.02

120000 – Résultat de l’exercice (excédent) 1 499.38

Total Capitaux propres 18 424.40

**TOTAL PASSIF** : **18 424.40**

BUDGET PREVISIONNEL 2025.2026

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
| BUDGET PREVISIONNEL 2025 - 2026 | | |  |
|  |  |  |  |
| **CHARGES** | **MONTANT** | **PRODUITS** | **MONTANT** |
| CHARGES DIRECTES |  | RESSOURCES DIRECTES |  |
| **60- Achats** | **9 285,00 €** | **70- Vente de produits finis,** | **20 376,00 €** |
| Achat de matériel | 1 950,00 € | **de marchandises,** |  |
|  |  | **prestations de services** |  |
| Affiliation LNTT + Comité | 327,00 € | Cotisations | 18 811,00 € |
| Licences (100x48 + 15x13) | 5 500,00 € |  |  |
| Compétitions | 958,00 € |  |  |
| Formation | 300,00 € |  |  |
| Mutations | 250,00 € | Stages | 1 565,00 € |
| **61- Services extérieurs** | **2 540,00 €** | **74 - Subventions** | **8 500,00 €** |
| Locations |  | C.N.D.S. |  |
| Assurance | 650,00 € | C.N.D.S. Emploi |  |
| Electricité, eau | 1 540,00 € | Accompagnement éducatif | 4 500,00 € |
| Téléphone, frais postaux |  |  |  |
| Documentation |  | Région |  |
| boissons | 350,00 € |  |  |
| **62 - Autres sces extérieurs** | **14 200,00 €** | Département | 1 000,00 € |
| Honoraires, rémunérations | 13 260,00 € |  |  |
| intermédiaires (entraineur) |  | Intercommunalité, EPCI, |  |
| Publicité, publication | 130,00 € |  |  |
| Bureautique | 350,00 € | Commune, | 1 700,00 € |
| Déplacements, missions, | 460,00 € |  |  |
| Services bancaires, autres |  | Organismes sociaux, |  |
|  |  |  |  |
| **63 - Impots et taxes** | **- €** | Fonds Européens |  |
| Impots et taxes sur rému- |  |  |  |
| nération, |  | Autres établissements publics |  |
| Autres impots et taxes |  |  |  |
|  |  | Aides privées, sponsoring, | 1 300,00 € |
|  |  |  |  |
| **64 - Charges de personnel** | **4 351,00 €** | **75 - Autres produits de** | **1 500,00 €** |
| Rémunérations | 4 000,00 € | **gestion courante** |  |
| Charges sociales | 51,00 € | Dons manuels ou legs |  |
| Autres charges de personnel | 300,00 € | Revente matériel TT | 1 000,00 € |
|  |  | Buvette, manifestations | 500,00 € |
| **65 - Autres charges de gestion** | **- €** | **76 - Produits financiers** |  |
| **courante** |  |  |  |
| Achats matériel ATT |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **66 - Charges financières** |  | **78 - Reprises sur amortisse-** |  |
| **67 - Charges exceptionnelles** |  | **ments et provisions** |  |
| **68 - Dotations aux amortissements** |  |  |  |
| CHARGES INDIRECTES |  | RESSOURCES INDIRECTES |  |
| Charges fixes de fonctionnement |  |  |  |
| Frais financiers |  |  |  |
| Autres |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **TOTAL DES CHARGES** | **30 376,00 €** | **TOTAL DES PRODUITS** | **30 376,00 €** |

Le trésorier, Yves LOEFFLER, étant souffrant, le président a présenté le compte d’exploitation de la saison écoulée ainsi que le bilan prévisionnel pour la saison 2025/2026.  
  
  
  
Des questions ont-elles été posées concernant les finances ?  
  
  
Il a été proposé d’approuver les comptes pour la saison 2024/2025 ainsi que le budget prévisionnel pour la saison 2025/2026 et d’accorder quitus au trésorier pour sa bonne gestion.  
  
  
  
Les comptes ont été approuvés à l’unanimité.  
  
  
  
Des remerciements ont été exprimés pour la confiance accordée.

L'assemblée générale reconnaît et accepte les comptes de l'Association pour l'exercice clos, tandis que les comptes et les opérations connexes sont compris et approuvés par celle-ci.

L'assemblée générale reconnaît que le résultat de l'exercice indique un surplus de 1499.38 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux administrateurs de l'Association de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

# Affectation des résultats

L'assemblée générale décide que l'excédent de l'exercice clos sera réparti comme suit :

Il convient de noter dans les postes les plus significatifs une augmentation sensible des indemnités allouées à l'encadrement des licenciés, accompagnée d'une hausse notable des recettes des licences, suite à la forte augmentation du nombre de licenciés (182 par rapport à 134 l'an passé). Le résultat est affecté pour l’exercice suivant.

À l'occasion des débats portant sur l'affectation des résultats, les questions ou réserves suivantes ont été émises par les membres de l’Association :

Aucune remarque particulière n'a été formulée au sujet du compte de résultat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

# Présentation des projets de l'Association

Le Président présente les projets d'activité pour l'exercice social à venir. Les points marquants sont les suivants :

Le Bayeux tennis de table s'est engagé dans une nouvelle dynamique visant à faire évoluer ses équipes vers un niveau plus élevé, avec comme objectif à moyen terme d'atteindre le niveau Pré National et de favoriser également la progression de ses jeunes joueurs. L'arrivée de 2 joueurs numérotés et plusieurs autres joueurs a permis d'engager 6 équipes. Les résultats de la saison ont été jugés très satisfaisants, avec 5 montées en division supérieure et aucune descente au cours des deux phases de championnat. Le bon parcours de l'équipe 2 a été particulièrement mis en avant, qui est passée de SD1 en R4 lors de la première phase, puis de R4 en R3 lors de la deuxième phase.

À l'occasion des débats portant sur les projets de l'Association, les questions ou réserves suivantes ont été émises par les membres de l’Association :

Si les effectifs le permettent, il pourrait être envisagé d'engager une équipe supplémentaire lors de la saison à venir, ce qui donnerait : 1 en R2, 1 en R3, 1 en D1, 1 en D2, 1 en D3 et 2 en D4, tout en intégrant dans ces équipes des jeunes formés au club qui progressent régulièrement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

# Admission de nouveaux membres

Suite aux candidatures déposées préalablement à l'assemblée, l'Association examine l'admission des membres suivants comme membres effectifs de l'Association :

Pour l'élection du tiers sortant, Loic CRESTIEN et Serge GUILLOTIN ont été réélus à l'unanimité  
Trois postes restent à pourvoir mais aucune candidature n'a été présentée.

À l'occasion des débats portant sur l'admission de nouveaux membres, les questions ou réserves suivantes ont été émises par les membres de l’Association :

Une candidature est pressentie pour intégrer le bureau, bien qu'elle doive être confirmée officiellement par écrit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

# Démission de membres de l'Association

L'Association prend acte de la démission des membres suivants en qualité de membres effectifs de l'Association :

Trois démissions ont été enregistrée dans l'année : Lydie TANQUEREL, Michel PICOT et Jean-Marc SALAIN

Cette démission sera effective au plus tôt.

# Montant de la cotisation

Il est décidé de porter le montant de la cotisation de 90 à 160 EUR. Ce montant devra être réglé par les membres de l'Association à une fréquence : annuelle.

À l'occasion des débats portant sur la modification du montant de la cotisation, les questions ou réserves suivantes ont été émises par les membres de l’Association :

Les tarifs des licences sont les suivants : Licence Compétiteur : 160,00 ; Licence Jeune (-18 ans) : 160,00 ; Licence Loisir (+18 ans) : 90,00 ; Licence loisir avec un créneau encadré le mardi soir (nombre de places limité) : 120,00 ; Licence Baby Ping : 90,00.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Résultats sportifs**

1ère phase du championnat par équipes :

L’équipe 1 termine 2ème en R3 et se maintient

L’équipe 2 termine 1ère ex-aequo en SD1 et accède à la R4

L’équipe 3 termine 2ème ex-aequo en D1 et se maintient

L’équipê 4 termine 1ère ex-aequo en D3 et accède à la D2

L’équipe 5 termine 2ème en D4 et accède à la D3

L’équipe 6 termine 4ème en D4 et se maintient

Soit pour la 1ère phase : 3 montées en division supérieure et 3 maintients.

2ème phase du championnat par équipes :

L’équipe 1 termine 1ère en R3 et accède à la R2. Elle termine 1ère au niveau régional et a été battue (8 à 6)en demi-finale pour le titre de R3 par le Caen TTC

L’équipe 2 termine 1ère en R4 et accède à la R3. Elle termine 3ème au niveau régional et a été battue (8 à 6) en quart de finale pour le titre de R4 par BRUILLE TT

L’équipe 3 termine 5ème en D1 et se maintient. Elle termine 13ème/24 au niveau départemental

L’équipe 4 termine 4ème en D2 et se maintient. Elle termine 15ème/32 au niveau départemental

L’équipe 5 termine 7-me en D3 et se maintient. Elle termine 31ème/40 au niveau départemental

L’équipe 6 termine 2ème en D4 et se maintient. Elle termine 16ème au niveau départemental

Soit pour la 2ème phase 2 montées pour 4 maintients

Bilan global de la saison : 5 accessions en division supérieure et aucune descente. A noter la performance de l’équipe 2 qui est montée à l’issue des 2 phases.

Concernant les jeunes, ceux –ci ont obtenu plusieurs podiums dans les compétitions (circuit des jeunes, championnat et critérium fédéral) tout au long de la saison.

# REMISE DE RECOMPENSES

La meilleure progression de la saison a été réalisée par Florent CRESTIEN avec une augmentation de 280 points.

La meilleure performance de la saison a été réalisée par Eloi RAILLE qui a battu un joueur ayant un classement de 1913 points, soit un écart de 475 points.

La meilleure équipe de la saison est l'équipe 2, composée de Steven BIGOT, Kevin ORHAN, Romain MAUGER, Johann ABGRALL, Erwan LOUER et comme remplaçants Florent CRESTIEN, Killian CONIN et Lubin LEGER, qui est passée de SD1 en R4 puis de R4 en R3.

À l'occasion des débats portant sur la présente résolution, les questions ou réserves suivantes ont été émises par les membres de l’Association :

Les deux équipes régionales ont disputé les titres, l'équipe 1 en R3 ayant été battue 8 à 6 en demi-finale par le CAEN TTC, tandis que l'équipe 2 en R4 a été battue 8 à 6 en quart de finale par BRUILLE TT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

# Questions diverses

Les questions orales abordées au cours de l'assemblée générale sont les suivantes :

Aucune question diverse n'a été déposée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes, en vue de l'accomplissement des formalités légales.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Le Président de séance – Le secrétaire de séance